



## Nouveaux arrivants

### En cas de changement de domicile, des démarches sont à accomplir auprès de la mairie

- **Service alerte citoyen**

Afin de mieux communiquer avec vous, la mairie a mis à votre disposition un service gratuit de diffusion d'alerte et informations sur votre téléphone ou votre mail. Merci de vous rendre sur le site Internet <https://mervilla.alertecitoyens.com>

- **Certificat d'immatriculation**

Dans le mois qui suit votre arrivée, vous devez faire modifier gratuitement votre domiciliation sur votre carte grise (gratuit). Les dossiers vierges de demande d'immatriculation et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables [en cliquant ici](#).

Les documents sont à renvoyer directement à la Préfecture.

- **Inscription sur les listes électorales**

Vous devez vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Attention ! Pour voter dans l'année qui suit, vous devez vous inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours. Inscription d'office des jeunes de 18 ans s'ils ont effectué leur recensement militaire à l'âge de 16 ans à Castanet-Tolosan. Dans le cas contraire, ils doivent impérativement se déplacer pour procéder à leur inscription électorale.

Pour obtenir le formulaire et s'inscrire en ligne, [cliquer ici](#)

### En cas de changement de domicile, des démarches sont à accomplir auprès de différents organismes.

- **Allocations Familiales**

Ecrivez à votre ancienne caisse et mettez-vous en rapport avec celle desservant votre nouveau domicile aussi vite que possible si vous ne voulez pas subir de décalage dans le règlement de vos allocations.

Vos nouvelles conditions de logement peuvent vous donner droit à des allocations logement. Renseignez-vous auprès de votre nouvelle Caisse d'Allocations Familiales qui vous fournira un imprimé de demande à remplir [en cliquant ici](#)

#### **CAF de la Haute-Garonne**

7, rue du Libre Echange

31650 St-Orens de Gameville

Tél : 0820 25 31 10



- **Assurance Maladie**

Ecrivez à la caisse desservant votre ancien domicile en indiquant votre précédente et votre nouvelle adresse ainsi que votre numéro d'immatriculation. Votre dossier sera transféré à votre nouvelle caisse qui vous adressera un avis.

**Caisse Primaire D 'Assurance Maladie**

8, rue du Commerce

31650 Saint-Orens-de-Gameville

Du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Tél : 36 46

- **Courrier**

Afin de transférer votre courrier directement à votre nouvelle adresse, présentez-vous auprès de votre ancien bureau de Poste, muni d'une pièce d'identité et de votre livret de famille (si le changement concerne plusieurs personnes au sein du foyer) pour y remplir un ordre de réexpédition. Votre courrier sera directement réexpédié à votre nouvelle adresse, au choix pendant une durée de six mois ou d'un an. Cette démarche est aussi réalisable en ligne [en cliquant ici](#).

- **Déchets - Encombrants - Décheterie**

Le Sicoval, communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain, est chargé de la gestion des déchets de Mervilla.

Signalez votre arrivée auprès du service Relation aux usagers afin que ce dernier puisse assurer le ramassage de vos ordures ménagères.

[En savoir+](#)

**Sicoval** - Service Relation aux usagers

110, rue Marco Polo - BP 38200

31682 Labège Cedex

Tél : 0 805 400 605 (du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 14h-17h)

[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

- **Eau**

Faites résilier votre abonnement auprès de votre ancienne Commune. Pour ouvrir un abonnement à votre nouveau domicile sur Mervilla, contactez le Sicoval

Tél : 0 805 400 605 (du lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 14h-17h)

Accueil du public :

L'Astel, Centre Technique Intercommunal du Sicoval Parc de La Balme à Belberaud du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h (17h le vendredi)

- **Electricité - Gaz**

N'oubliez pas de résilier l'abonnement de votre ancien domicile en contactant, 48h avant le départ, l'agence indiquée sur vos quittances. Pour ouvrir un nouvel abonnement à Castanet-Tolosan, contactez par téléphone, au moins 72h avant l'arrivée dans votre nouveau domicile. Prévoir un RIB pour l'enregistrement complet de votre demande.



- **Téléphone**

Contactez l'agence commerciale de votre opérateur pour effectuer votre changement d'adresse.